

FICHE DE SYNTHÈSE COLLECTIVE

N'oubliez pas d'agrémenter votre synthèse de photos prises pendant votre séjour ! N'hésitez pas, pour ce faire, à vous inspirer des restitutions précédentes, notamment sur Prisme 2 que vous retrouverez sur le site internet : <https://prisme-educ.com/restitutions/>

Contexte de la mobilité	
Dates d'observation	Lundi 17 février au Jeudi 20 février 2025
Ville et pays	Séville - Espagne
Observateurs	Anne-Marie DEISS (Casnav 06 - Ecole Jean Macé 2 - Nice) – Alain CROLARD (Collège Les Jasmins) – Myriam CANNIZZARO (Collège Les Jasmins) – Laurent BOULY (Lycée Amiral de Grasse) – Maud ISNARD (Lycée Amiral de Grasse) – Elisabeth CRIVELLARO (Casnav départemental 06) – Christel RAMO (Casnav académique) – Lucile THIOU (collège LES VALLERGUES)
Structures visitées	Consejeria de Desarrollo Educativo y Formacion Profesional  CEIP Candelaria



CEIP Paulo Orosio



Asociación para la Cooperación y Desarrollo con el Norte de África (CODENAF)



IES Azahar



CEIP Ángel Ganivet



IES Miguel Servet



Centro de Refugiados



CEIP : Centro de Educacion Infantil y Primaria (Établissement d'Éducation Infantile et Primaire)- De la maternelle à la 6ème

IES: Instituto de Educacion Secundaria (Institut d'Education Secondaire) - De la 5ème à la Seconde

Personnes rencontrées

Consejeria

- Maria Estela Villalba Valdayo : Directrice générale de l'Innovation et de la Formation des Enseignants
- Patricio Lopez Tarrida : Chef du Service des Programmes Éducatifs Internationaux
- Eugenia Garcia / Ana Maria de Armas de la Cruz : Attachées à la Direction Générale de la Participation et de l'Inclusion dans l'Education
- Juana Hermoso Garcia : Attachée au Service des Programmes Éducatifs Internationaux
- Elisabeth Juhel : Attachée de Coopération Pour le Français et le Plurilinguisme, Sud de l'Espagne · Ambassade de France en Espagne
- Maribel Balineras : Attachée au Service de Compensations (programmes, soutien...)
- Francisco Ponce : Responsable provincial du plurilinguisme. Coordonnateur des centres bilingues et des projets internationaux.

CEIP La Candelaria

- David Vidigal Sila : Directeur
- Elisa Martero Decos : Directrice adjointe (Jefa de estudios)
- Laura Castro Aguilar : Secrétaire
- Patricia Reina : membre de l'association AES Candelaria
- Manuel Bréjar : membre du Centre de Formation

CEIP Paulo Orosio

- Miguel Polomio Semano : Directeur
- Carmen Lopez Villa : Directrice adjointe (Jefa de estudios)

Association CODENAF

- Nasma : Directrice de CODENAF Séville. Coordonnatrice de tous les projets et spécialisée en insertion professionnelle
- David : Coordonnateur de projets éducatifs. Travaille à l' IES Azahar. Prévention de l'absentéisme et médiation interculturelle

IES Azahar

- Rosa perez Rodriguez : Directrice

	<ul style="list-style-type: none"> • Angela Gutierrez Jimenez : Directrice adjointe (Jefa de estudios) <p>CEIP Angel Ganivet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Belen Gutierrez Shedan : Professeure de français • Cristina Mellada Martin : Directrice • Antonio A'lvaret Pintado : Inspecteur de l'Education • Manu Portero Cabrera : Représentant d'élèves - Soutien administratif <p>IES Miguel Servet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eduardo Fernander Fernander : Directeur • Mara de Tovar Miranda : Vice directrice • Samia Sancher Diaz :Professeure du dispositif ATAL <p>CAR (Centro Acogida Refugiados) - Centre de réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Teresa Gonzalez Lopez : Coordinatrice - Conseillère en orientation - Gestionnaire • Cristian Bohorquez Zayas : Chef de la division d'accueil. Coordinateur des programmes de sensibilisation
Notes supplémentaires	Le CEIP La Candelaria et le CEIP Paulo Orosio sont deux écoles élémentaires qui font partie d'une zone prioritaire (ZTS : Zone de Transformation Sociale). Établissements qui développent un programme de Communauté d'Apprentissage.

Etat des lieux et analyse

La thématique : Plus de 155 000 élèves d'origine étrangère en Andalousie (environ 10 % des élèves andalous). Majoritairement marocains, roumains, ukrainiens et sud-américains. Nouvelle vague d'immigration chinoise.

Pas de chiffres précis sur les nouvellement arrivés.

208 professeurs UPE2A (programme ATAL) sur l'Andalousie et 8 sur Séville.

Dans les établissements observés, moins de 10 élèves par dispositif ATAL.

Les élèves sont pris en charge à partir de 8 ans et jusqu'à 16 ans.

Les préconisations sont de 10 à 15 heures d'enseignement de l'espagnol par semaine sur une année. Les élèves peuvent être regroupés avec le professeur ATAL ou le professeur peut aller en classe avec eux. Il fait aussi le lien avec le reste de la communauté éducative.

Au cours de notre observation nous avons plutôt constaté une prise en charge de 4 à 6 heures par semaine car les enseignants interviennent sur différents établissements.

Le principal défi est de faire face au flux migratoire entrant par les îles Canaries (mais aussi Almeria, Cadix et Huelva), de lutter contre l'absentéisme et d'orienter les élèves vers la voie professionnelle.

Les finalités attribuées : Quels sont les enjeux affichés ? Quels sont les objectifs visés ?

Accueil dans un climat de tolérance et de respect - Apprentissage rapide de la langue - Insertion sociale et professionnelle - Maintien de la culture d'origine avec deux programmes spécifiques : PLACM (Programme de Langue Arabe et Culture Marocaine) et PLCCR (Programme de Langue, Culture et Civilisation Roumaine).

Créer des réseaux de communication pertinents entre la communauté d'accueil et la communauté migrante.

Prévenir les conflits dus au manque de communication, à l'intercompréhension, aux malentendus et aux différences culturelles.

L'objectif est de maintenir un lien entre l'Éducation et toutes les structures sociales.

Les établissements visités : existe-t-il un dispositif d'accueil pour les élèves allophones ? Si non, de quels moyens disposent les établissements pour l'accueil de ces élèves ? Au-delà des enseignants, quelles sont les personnes impliquées dans l'accueil des élèves allophones (assistant/e social/e, psychologue scolaire, etc.) ?



Dispositif ATAL à partir de 3 élèves (Classe Temporaire d'Adaptation Linguistique)

Dispositif PALI (Accompagnement Linguistique pour les Élèves Migrants) : pour les établissements qui n'ont pas de dispositif ATAL. 2 à 4 heures par semaine en dehors du temps scolaire et non obligatoire. Groupes de 8 à 10 élèves

Désignation d'un tuteur adulte dans l'établissement (soit un personnel de la direction, soit un enseignant volontaire) et d'un tuteur élève et/ou d'un pair de langue.

Utilisation de tablettes de communication

Programme d'interculturalité en éducation permanente

Les enseignants : Quel est leur statut ? Quelles sont leurs compétences initiales en enseignement pour les élèves allophones ? Attendues ? Quelle est leur formation (initiale et continue) ? Quels accompagnements sont mis en place ? Quelles sont leurs obligations de service ? Sur quels outils et ressources peuvent-ils s'appuyer ? Quel est l'écosystème dans lequel évolue l'enseignant ? Comment sont-ils accompagnés sur cette thématique ? L'accompagnement des élèves allophones est-il abordé de façon interdisciplinaire et/ou principalement par un/e enseignant/e ?

L'accueil des élèves allophones est un enjeu éducatif pour les enseignants disciplinaires ? Comment le gère-t-il ? Quels sont les attendus vis-à-vis des élèves ? Objectifs d'apprentissage ? Référentiels de compétences ... ?

L'organisation des apprentissages permet-elle d'atteindre ces objectifs ?

Les enseignants sont recrutés au niveau régional. Ce sont des fonctionnaires d'État.

Pour enseigner auprès des élèves allophones, une formation certifiante est nécessaire. Pour tous les professeurs du 1^{er} degré, la formation continue n'est pas obligatoire mais pour évoluer il faut s'engager sur 60 h sur 6 ans. Des formateurs et des inspecteurs, comme en France, accompagnent l'équipe pédagogique.

Pas de relations hiérarchiques entre les enseignants et les chefs d'établissement dans le premier et le second degré. Les chefs d'établissement sont déchargés partiellement pour effectuer les tâches administratives. Dans le second degré, le chef d'établissement est choisi pour 4 ans sur la base d'un projet pédagogique présenté devant une commission.

Les enseignants ont 20h face élèves et doivent 10h sur d'autres missions. Il n'existe pas de service de vie scolaire dans le second degré.

Il existe un cadre national pour le système scolaire mais chaque province est autonome pour organiser les enseignements pour atteindre les objectifs (horaires, disciplines).

L'école est obligatoire de 9h à 14h dans le primaire et jusqu'à 15h au collège.

L'après-midi est consacré aux activités sportives et artistiques, aux langues et au soutien scolaire.

Les relations entre les enseignants sont très chaleureuses. Le vouvoiement n'existe pas.

Les professeurs "ATAL" accompagnent et conseillent l'équipe pédagogique. Ils peuvent accompagner les élèves dans leur classe, dans le premier degré.

Les professeurs "ATAL" sont mutualisés sur différents établissements et indifféremment sur le primaire et le secondaire. Ils peuvent être redéployés en fonction des besoins.

L'accompagnement des élèves allophones est abordé de manière interdisciplinaire. L'objectif principal est l'apprentissage rapide de la langue et l'orientation vers la voie



professionnelle jusqu'à 16 ans (Cette voie étant a priori privilégiée pour l'ensemble des élèves).

Tout est organisé pour atteindre les objectifs, mais il existe de nombreux freins : l'absentéisme, le manque de moyens humains.

Nous n'avons pas eu de chiffres ni d'indicateurs malgré nos demandes.



Les élèves : Quels temps sont alloués pour les élèves allophones à l'acquisition de compétences langagières et dans les autres matières tout au long de leur scolarité ? Sont-ils évalués ? Si oui, comment ? Y-a-t-il des effets visibles ? Qu'en est-il de leur orientation ? Les familles sont-elles bénéficiant-elles d'un accompagnement ?

Pour les élèves allophones, le temps alloué à l'enseignement de l'espagnol est en théorie de 10h à 15h par semaine sur la première année, mais en pratique plutôt deux à quatre heures sur les écoles visitées.

Une évaluation diagnostique (sans durée déterminée) est réalisée à leur arrivée afin de déterminer leurs besoins (En mathématiques, en espagnol et en langues étrangères : anglais et français). Cependant l'élève est systématiquement scolarisé dans sa classe d'âge quel que soit son niveau scolaire.

Les élèves sortent du dispositif ATAL une fois le niveau A2 atteint. Niveau évalué par l'établissement. Il n'existe pas d'évaluation officielle.

Une seconde année peut être proposée en cas d'arrivée tardive sur l'année scolaire, d'absentéisme ou de problèmes de santé.

Comme pour les élèves espagnols, la voie professionnelle est privilégiée.

Le programme " Comunidad de Aprendizaje" (Communauté d'Apprentissage) permet une meilleure intégration des familles et une plus grande implication dans la vie des établissements. L'objectif étant un apprentissage en groupe, l'entraide, la solidarité et la communication.

Les associations et les familles peuvent se rencontrer dans le cadre de l'école et participer à la vie de l'école y compris pendant les cours. Mise en place d'ateliers de musique, d'arts, mathématiques... et surtout de clubs de lecture)



L'Association des parents d'élèves (AMPA : Asociacion de Padres y Madres de Alumnos) est très active dans les établissements (Elle subventionne les sorties, le matériel...)

Les parents bénéficient de cours de langue espagnole dispensés par des associations qui peuvent intervenir au sein de l'école ou dans les structures associatives.

Les intervenants externes (associations et autres) /les partenaires éducatifs comme le CASNAV : Quel est leur rôle et leur statut ? Travaillent-ils en collaboration avec les enseignants ou en complète autonomie ? Quelles sont les modalités de financement éventuelles des interventions externes ? Quel apport pour les élèves ? Existe-t-il une structure comme le CASNAV qui accueille, teste les élèves et accompagne les enseignants sur le plan pédagogique ? Si oui, à quelle échelle ? Organisation (structuration, réseaux...)? Gouvernance ?

Les associations, comme la CODENAF, accueillent les familles et les dirigent vers l'école de secteur.

L'équivalent du Casnav n'existe pas.

Les associations sont très présentes dans les écoles pour participer à la vie éducative. Les établissements scolaires sont ouverts vers l'extérieur et inversement. Les partenariats sont recherchés. Les associations sont subventionnées au niveau local ou national.

Par exemple, un éducateur de la CODENAF travaille à temps plein dans l'établissement pour faire office de médiateur et lutter contre l'absentéisme.

Au centre de réfugiés, un repas est organisé chaque année pour accueillir les enseignants, créer du lien et assurer une continuité.

Quelle analyse peut-on tirer des échanges avec les partenaires sur les différents aspects du sujet traité ?

Dans le premier degré, les Communautés d'Apprentissage sont des dispositifs très intéressants pour permettre l'ouverture de l'école aux parents, aux associations et prendre en compte l'élève dans sa globalité.

Dans le second degré, l'idée du tutorat est intéressante mais n'a pas été observée. En revanche, l'accompagnement éducatif réalisé par les associations est performant et apprécié par les établissements.

Réflexion sur les observations

En quoi les dispositifs observés modifient-ils vos représentations ?

En matière d'équipement, de formation, d'organisation du travail (équipe...), de relations avec les parents, de ressources (homogénéisation des ressources, environnement numérique, suivi de vie scolaire, communication, travail collaboratif...), de gestion des DCP.

L'ouverture de l'école sur l'extérieur et l'accompagnement de l'élève et de sa famille développent un climat de confiance et de bien-être qui favorise l'intégration. L'enjeu est davantage humain au départ que l'excellence scolaire. Les indicateurs chiffrés précis quant à la réussite scolaire ne sont pas mis en avant.

Dans quelle mesure les pratiques observées sont-elles bénéfiques à la transformation des pratiques éducatives ?

L'ouverture de l'école aux parents et aux associations semblent avoir un impact très bénéfique sur le climat scolaire dans les écoles où les projets de Communauté d'Apprentissage sont effectifs.

Quel impact sur les pratiques sociales des élèves ? Sur les pratiques personnelles et professionnelles des enseignants ?

A priori une meilleure cohésion qui se traduit par une multitude de projets en lien avec la citoyenneté, le vivre ensemble... En pratique, nous n'avons pu observer que quelques traces tangibles (affichage, travaux d'élèves...) et une plus grande proximité entre les équipes et les élèves.

Analyse des points communs et des différences observées en termes de forces et de faiblesses

	Forces	Points de vigilance/ faiblesses
Points communs	Un programme cadre et des dispositifs dédiés (ATAL, PALI). CECRL – niveau A2 pour sortir du dispositif Du matériel et des salles dédiés Promotion du plurilinguisme.	Manque de moyens (horaires et humains) Flux migratoires importants Absentéisme et « fracaso escolar »
Différences	Partenariat associatif Programme d'interculturalité Ouverture et accueil des familles dans les établissements. Intelligence émotionnelle.	Quid des MNA Quid des indicateurs

Perspectives

Mise en perspective au regard du contexte académique et de votre propre fonction pour permettre une transférabilité

De nombreux contacts ont été noués afin de favoriser le développement de projets et des échanges de pratiques. Les établissements d'accueil nous ont sollicités à ce sujet. Au niveau institutionnel, s'inspirer des pratiques du premier degré espagnol, notamment au niveau de l'ouverture de l'école vis-à-vis des parents (ateliers animés régulièrement par les parents, communauté éducative et co éducation).

Compétences acquises ou renforcées

Travail en équipe, compétences coopérationnelles.

Pour certains, acquisition d'un vocabulaire plus spécifique en espagnol.

Elaboration d'un projet ou d'un partenariat avec un établissement du pays visité

(Merci d'indiquer le nom des deux établissements français et étranger, le thème, le public concerné, la période et la durée envisagées et tout élément que vous jugerez pertinent)